

Commission patrimoine

Compte rendu

21 mars 2023

Archives municipales de Lyon

I- Plan national de signalement des fonds patrimoniaux 2022 : présentation et manifestation d'intérêt des établissements.

I-1 Rappel

Sur la base de l'enquête conduite par le ministère de la Culture à l'été 2017, il a été décidé d'achever les opérations de signalement d'ici 2025.

Intérêts de la campagne :

- offrir une meilleure connaissance des fonds grâce à une visibilité accrue et donc une meilleure valorisation de ceux-ci (tant auprès des institutions, que des chercheurs ou du grand public) ;
- profiter d'un outil performant s'appuyant sur des infrastructures pérennes ;
- profiter des apports de compétences dans le cadre de la coopération.

Documents concernés :

- les manuscrits et archives sans limitation de date ;
- les livres imprimés jusqu'en 1810, pour l'ensemble des bibliothèques territoriales ;
- les livres imprimés jusqu'en 1914 pour les bibliothèques territoriales classées ou relevant d'une collectivité de plus de 500 000 habitants ;
- les fonds locaux et spécialisés, sans limitation de date.

Les aides disponibles :

- un accompagnement scientifique et technique (le département de la coopération de la BnF ; le bureau du patrimoine du Service Livre et Lecture ; les conseillers livre et lecture de la DRAC ;
- des crédits de la dotation générale de décentralisation ;
- des crédits de coopération de la BnF ;
- des subventions allouées dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine écrit du ministère de la Culture.

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

- Des ressources humaines : une chargée de mission pour le patrimoine et un chargé de signalement.
- Opérations sur le terrain et à distance : expertise des fonds, estimation du temps de traitement, encodage à distance ou sur place via l'outil TapIR.

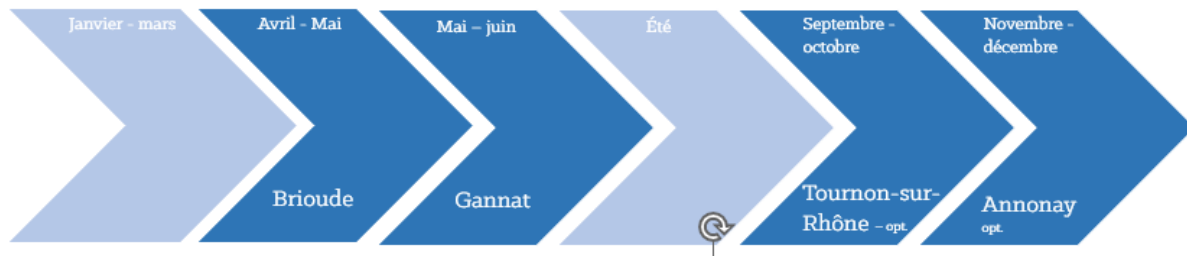
Pour la collectivité : prise en charge uniquement des frais de déplacements, d'hébergement et de restauration.

I-2 Quelques chiffres

En 2022, 13 établissements ont été visités, 4 intégrés à la campagne de signalement. Environ 50 000 documents ont été signalés, ce qui représente 5 356 composants pour 12 instruments de recherche.

I-3 Calendrier prévisionnel 2023-2024

Opérations sur place :



Opérations à distance :

Saint-Bonnet-le-Château ; Ambérieu-en-Bugey – Fonds Galard ; Villefranche-sur-Saône ; Grignan – rétroconversion du tableur Excel sur TapIR

II- Actualités de la Bibliothèque nationale de France, par Arnaud Dhermy.

A. DHERMY rappelle que ces réunions en région sont autant d'occasions régulières d'informer le réseau des partenaires des événements et des projets de la BnF.

La convention de pôle associé régional signée entre la BnF, la Drac et l'Agence assure un soutien régulier, notamment concernant les projets de signalement actuels.

Concernant la numérisation, un vaste programme de numérisation concertée en sport est en cours, porté notamment par la Bibliothèque universitaire de Saint-Étienne ; un autre programme important concerne les sciences juridiques. S'agissant du patrimoine régional, un chiffre à souligner : les publications des sociétés savantes représentent 80 % du domaine public disponible sur Gallica. Une très belle dynamique est à observer au sein du département de la Savoie avec l'Union des sociétés savantes de Savoie.

Une convention a été signée avec la Fédération des maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires. Pour la BnF, cette convention marque la volonté d'un travail conjoint, débuté par un travail autour des cessions de droits avec certaines associations d'amis d'auteurs. A. DHERMY souligne sa présence à la journée spécifique organisée par l'Agence en 2022.

Un partenariat est également en cours autour des langues de France, notamment avec l'Institut Pierre Gardette de l'université catholique de Lyon et le patrimoine lyonnais de Clair Tisseur.

Quelques mots également au sujet du centre de conservation de la presse à Amiens. 280 kilomètres de collection dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2029.

Ce centre technique n'accueillera pas uniquement des collections de presse, outre la conservation, il y aura également un centre de numérisation et de recherche autour de la conservation.

Des moyens importants sont actuellement déployés autour de la numérisation de la presse : 3 000 titres de presses anciennes ont été identifiés avec pour objectif de constituer une collection de référence. La BnF travaille en ce sens à une représentativité conséquente de la presse ancienne locale : pour la presse quotidienne régionale, 22 titres sont considérés comme pouvant émaner de bibliothèques partenaires dont 2 titres en Auvergne-Rhône-Alpes : *Le Progrès* (BmL) et *Le Dauphiné libéré* ; mais nous pouvons également citer *Ouest France*, *Nice matin*.

73 titres ont été identifiés pour la région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de constituer la collection de référence, ces titres sont mis à disposition en salle à la BnF.

Certains projets sont intégrés au marché BnF, citons en ce sens le cas du *Progrès* ; de Vichy et de la presse thermale – avec pour ambition d'étendre ce sujet à d'autres territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un travail est d'ores et déjà engagé avec les Archives départementales de la Haute-Savoie.

Pour les marchés propres aux établissements, la BnF peut soutenir la numérisation à hauteur de 80 % (Roanne, numérisation mise en ligne sur MemoRoanne ; Villefranche, numérisation mise en ligne sur Gallica).

Plus d'un tiers des collections disponibles sur Gallica proviennent d'établissements partenaires et ce pourcentage est en croissance ; en 2019, nous étions à 25 % et en 2022, nous étions à 37 %.

L'intérêt de confier ces contenus, données ou métadonnées à la BnF est de garantir l'archivage pérenne. En ce sens, citons l'exemple récent de l'incendie d'un *data center* à Strasbourg : les bases de données d'établissements de Lille, Caen et Agen (CCFr ou Gallica) ont pu être remises en état grâce aux informations et contenus archivés par la BnF.

Un autre intérêt de ces coopérations est de profiter des recherches et de l'innovation menées par les équipes de la BnF. En ce sens, citons Gallica image : des projets de recherches sur la fouille d'image menés en partenariat avec l'INHA. À travers des repérages dans la presse notamment, il s'agit de renouveler l'approche iconographique des personnalités ou des événements. Citons également le projet Data Lab HumaNum, qui permet de tester leurs algorithmes à partir des données BnF. Enfin, notons le projet de système de reconnaissance de caractères manuscrits et la possibilité de tester ce projet sur un matériau extrêmement riche.

La BnF offre aussi des projets de coopération autour des collections physiques, notamment avec le prêt d'œuvres ; des œuvres ont ainsi été prêtées à la métropole de Clermont pour les commémorations Blaise Pascal ; au musée du Costume de scène de Moulins, avec une actualité autour de la marionnette ou encore à Vichy avec des œuvres de Tchekhov.

Emmanuelle Royon profite de ces éléments sur la coopération pour annoncer la fermeture progressive du portail Lectura Plus d'ici les trois prochaines années.

En effet, afin de garantir l'accessibilité et l'archivage pérenne des collections numérisées mises en ligne sur Lectura Plus, l'Agence a travaillé conjointement avec les membres du comité de pilotage, les financeurs du portail et la Bibliothèque nationale de France pour qu'elles rejoignent Gallica. Elles enrichiront la collection numérique nationale, gagneront en visibilité et profiteront du système d'archivage pérenne SPAR.

Bien entendu, elle rappelle que la migration des titres ne se fera pas sans concertation préalable et sans échange avec l'ensemble des établissements partenaires du projet. Le calendrier prévu sur trois années permettra de rencontrer toutes les structures concernées et de répondre au mieux aux questions qui se posent pour les différents établissements.

III- Table ronde autour des plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC), par Béatrice Bert, responsable de l'atelier de restauration et de reliure, Archives municipales de Lyon ; Laurence Lavergne, responsable scientifique/culture/événements, Châteaux de la Drôme ; et Pierre Tribhou, directeur, Bibliothèque du Patrimoine de Clermont Auvergne métropole.

La table ronde s'est ouverte sur la présentation du PSBC du château de Grignan par Laurence Lavergne. Ce plan a été mis en place en 2018 ; il s'agit du premier plan de la Drôme.

Le château est inscrit et classé en partie en 1993. Il est la propriété du département, mais géré par un EPCC.

Le PSBC a nécessité 18 mois d'écriture et a été mené par une responsable scientifique et une assistante avec l'appui du service technique et du SDIS. Rappelons que celui-ci est indispensable dans la conception et dans la mise à l'épreuve.

Il convient bien entendu d'identifier les biens à préserver, en ne perdant pas de vue que la liste doit être réaliste et réalisable. Les critères sont propres au site et aux collections.

En fonction de la faisabilité et de l'accessibilité des objets, des niveaux de priorité ont été établis pour les collections :

- 1 : les plus précieuses, emblématiques, artistiques, qui participe de l'identité (20 œuvres) ;
- 2 : niveau intermédiaire ;
- 3 : uniquement si le sinistre et les moyens mis en œuvre le permettent.

Il est possible d'envisager deux types d'action – évacuer ou protéger – cela selon des critères :

- de dimensions ;
- d'accessibilité (accessible, déplaçable) ;
- d'état de conservation.

La rédaction d'un PSBC nécessite des moyens techniques et financiers, notamment en ce qui concerne l'achat de matériel pour la protection in situ.

Il faut réaliser le dossier technique, l'ensemble des supports ou des documents utiles pour les intervenants. Au château de Grignan, il se compose de 10 dossiers classeurs pour 10 secteurs. Chaque classeur se construit comme suit : une page de couverture, un plan du secteur, une légende, un visuel des œuvres dans leur contexte, une liste et une fiche par œuvre avec des éléments techniques.

Le dossier « administrateurs » contient lui : la liste des contacts, la pyramide des responsabilités, le plan par niveau (plan axonométrique) ; les zones de repli (endroit où les œuvres seront stockées temporairement), la liste du matériel, la liste de recensement des œuvres en zone de repli.

En 2018 a eu lieu un premier exercice d'évaluation puis en 2023, un nouvel exercice a été programmé sous forme d'ateliers.

Certains éléments doivent être pris en compte, notamment la question de la disponibilité du personnel, ce qui influera sur la pyramide d'intervention dans le dossier fonctionnel.

Il y a deux types d'équipes, celle du SDIS pour le sinistre, et une autre équipe pour la sauvegarde des œuvres.

Il est possible d'envisager en amont un marché de restaurateurs afin de gagner en rapidité si des œuvres doivent être confiées ; il s'agira alors d'un marché à bons de commande. À minima, une liste d'intervenants à prévenir en cas d'urgence doit être écrite. Il convient également de débloquer un budget en urgence par la Ville.

En matière de formation, le C2RMF a proposé un cycle de webinaires dont les vidéos sont en ligne.

Pour la sélection des œuvres prioritaire, elle s'est faite par vote à la bibliothèque du patrimoine de Clermont Auvergne métropole, ce qui a permis d'impliquer la totalité des équipes. Une seule personne est affectée à la rédaction du PSBC. Dans la mesure du possible, il serait préférable de confier cette responsabilité à un binôme.

Pour les Archives municipales de Lyon, un binôme de l'atelier de restauration travaille ces questions avec l'appui de la direction. Des réunions sont organisées avec l'ensemble des équipes tous les 2, 3 mois. Des exercices sont également proposés, le dernier a pris la forme d'un *escape game*. Il s'agit d'en faire un projet de service fort et de le rendre visible. Le principal risque pour cet établissement est celui de l'inondation, car la moitié des magasins se situe en sous-sol. La dernière crue centennale a eu lieu en 2018.

Notons que le président actuel de la section Rhône du Bouclier bleu France est Bernard Gateau ancien pompier du SDIS.

IV- Groupe de travail fonds local, par Émilie Dreyfus, responsable du service patrimoine – Bibliothèques municipales de Chambéry

Émilie Dreyfus présente les travaux du groupe de travail fonds local, composé de 20 membres.

Le premier travail du groupe a été de déterminer une définition commune du « fonds local » tant les contours sont complexes et fluctuants d'un établissement à l'autre. Aussi, est entendu, en première définition comme fonds local un « ensemble de documents intéressant un territoire ». Le périmètre géographique du territoire est défini par la politique de l'établissement et peut s'étendre de la ville à la région. Le fonds local couvre ainsi l'ensemble des domaines de la connaissance d'un territoire donné. C'est un fonds encyclopédique.

Le terme de fonds local recouvre des réalités documentaires bien différentes, aux logiques parfois contraires : fonds de prêt ; fonds documentaires, de « références » ; fonds patrimonial (documents d'intérêt local dans les fonds historiques, fonds de conservation construit à partir d'extractions d'autres fonds, acquisitions courantes pour la conservation).

Il n'existe pas de fonds local type, ni par la taille, ni par la nature des documents conservés, ni par les centres d'intérêt, ni par le territoire couvert.

Une fois ces éléments posés, le groupe a défini trois objectifs, à savoir :

- la formalisation des périmètres des fonds locaux ;
- l'identification des coopérations existantes et à venir ;

- l'imagination des perspectives de mise en réseau de fonds autour de thématiques spécifiques et l'accessibilité aux données (formalisation d'outils sur le site de l'agence).

Pour élaborer une méthodologie commune, le groupe de travail est partie d'une enquête de 2020, réalisée par Marlène Racault, étudiante à l'Enssib, dans le cadre de son stage de Master sous la responsabilité d'Alain Caraco, responsable du département de la documentation régionale. Les membres se sont attelés à la reprise des données de l'enquête et à la constitution d'un tableau de recensement à soumettre aux collègues de la région. Le tableau se compose des parties suivantes : identification de l'établissement, descriptions des collections modernes & contemporaines, des collections de conservation, des aires chrono-géographiques, des thématiques, de l'existence ou non d'une politique documentaire formalisée et des réseaux de coopération existants.

Les perspectives sont l'identification des coopérations existantes et de celles à venir, ainsi que la mise en réseau de fonds autour de thématiques spécifiques.

V- Master et recherche. Opportunités de connaissance et de valorisation des fonds patrimoniaux, par Fabienne Henryot, enseignante-chercheuse, responsable du Master 2 PBD – Enssib et Nicolas Beaupré, professeur d'histoire contemporaine – responsable du Master CEI – Enssib.

Fabienne Henryot, enseignante-chercheuse, responsable du Master 2 PBD et Nicolas Beaupré, professeur d'histoire contemporaine, responsable du Master CEI, tous deux à l'Enssib sont venus présenter les formations proposées et les calendriers des stages et projets de l'école. Outre la présentation des deux masters dont ils ont la responsabilité pédagogique, ils ont également exposé le contenu de la formation initiale des fonctionnaires d'État.

Concernant l'ensemble des formations, les étudiants peuvent intervenir dans le cas de projets tutorés ou de chantiers-écoles dans les structures documentaires. Ceux-ci offrent aux élèves la possibilité de se former et à la bibliothèque celle de profiter d'une expertise très poussée. L'école offre de nombreuses occasions pédagogiques pour se former sur le terrain.

Le Master CEI, plus particulièrement, accueille une trentaine d'étudiants. La formation couvre la gestion, la conservation et la valorisation des documents patrimoniaux, des manuscrits médiévaux aux collections contemporaines. Les étudiants sont formés dans le domaine des bibliothèques, archives et centres de documentation, et formés à la recherche dès la 1^{re} année. La formation touche autant aux aspects techniques, tel le catalogage, qu'aux aspects plus réglementaires, tel le droit du patrimoine.

Concernant le stage, les étudiants ont la possibilité d'en faire dès la première année, pour une durée d'un mois, mais contrairement à celui du M2, il n'est pas obligatoire. Ce dernier doit être effectué sur une période de 4 mois minimum, avec une gratification de 600 € par mois *a minima*. Ils peuvent débiter à la mi-février.

La convention doit être signée au mois de janvier au plus tard. Aussi, les promotions sont attentives dès le mois de septembre. Il ne faut pas hésiter à prendre attache auprès des équipes dédiées à l'Enssib, notamment pour mettre en place des fiches mission. Les annonces de stages sont publiées sur la plateforme pédagogique.

Les étudiants du Master CEI sont formés à de nombreux sujets et leurs compétences sont très étendues : évaluer des collections sur le plan sanitaire, monter un PSBC, cataloguer en Unimarc et en EAD, organiser des priorités de restauration, piloter un projet numérique, monter une exposition, et peuvent bien entendu travailler à l'identification et à la datation des collections.

En dehors du stage, les étudiants peuvent intervenir dans les établissements dans le cadre des gestions de projet. Des exercices qui prennent la forme de cas pratiques sont confiés à des groupes d'étudiants et tutorés par les professeurs. L'école cherche régulièrement des établissements ayant des problématiques intéressantes pour ces exercices. Les étudiants, à partir d'une lettre de mission proposent des solutions concrètes aux questionnements d'un commanditaire, ils dessinent des scénarios et produisent une feuille de route avec planning et budget.

⇒ Calendrier : le projet a lieu durant le second semestre du M1 (février-mai), une rencontre est organisée en février avec l'établissement, deux comités de pilotage ont lieu par la suite. La remise de projet se fait, elle, dès l'automne.

Le profil de ces étudiants est relativement universitaire, les promotions sont composées en majorité d'historiens et d'historiennes ; de la licence au master voire pour certains en doctorat, les disciplines de départ sont plutôt orientées vers les sciences humaines et sociales.

Par ailleurs, l'Enssib mène une politique de recherche ambitieuse dans les domaines des sciences de l'information et de la communication (SIC) avec le laboratoire ELICO (Sciences po, Lyon 2, Lyon3) mais également en histoire avec le Centre Gabriel Naudé spécialisé sur le livre, l'imprimé et sur l'histoire des bibliothèques.